

Compte rendu du CTL du 6 avril 2016

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- Validation du procès-verbal des CTL des 8 septembre et 29 septembre 2015;
- Opérations de restructuration du réseau départemental :
 - fusion de la trésorerie de Montfaucon avec la trésorerie d'Yssingeaux (SPL) et le SIP d'Yssingeaux (Impôts) – (pour avis)
 - fusion de la trésorerie de St Julien Chapeuil avec le Monastier sur Gazeille (SPL partiel) et la trésorerie du Puy St Jean (SPL partiel) – pour avis
 - transfert du recouvrement impôts de la trésorerie de Paulhaguet au SIP-SIE de Brioude – pour (avis)
 - transfert du pôle enregistrement du SIE du Puy en Velay au SPF – (pour avis)
- Campagne IR 2016 (pour information);
- Expérimentation de la caisse sans numéraire à la trésorerie de BAS EN BASSET - (pour avis)
- Evolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public et transfert d'emploi associé (pour avis) ;
- Questions diverses.

En préambule, les représentants du personnel FO-DGFIP ont lu une déclaration liminaire consultable sur le site fo.dgfip43.

En préalable à l'ouverture des débats, la section FO-DGFIP 43 a ré-exprimé son désaccord sur la tenue du CHS avant le CTL, notamment à propos de l'ordre du jour portant sur les restructurations.

En effet le décret de 1982, préconise bien que les CTL statuent en premier et peuvent ensuite demander l'expertise du CHS. L'ordre logique des choses est ainsi respecté: le CTL se détermine sur la nature des sujets et demande ensuite l'avis du CHS sur les conditions d'implantation des nouvelles structures.

La direction s'est réfugiée derrière une note DG 2015/12/1431 et confirmée par la délégation, s'agissant de la saisine préalable du CHSCT à la tenue du CTL.

FO conteste la valeur réglementaire de cette note qui ne l'emporte pas sur le décret et a d'ailleurs saisi le bureau national à ce sujet. A noter également que les organisations syndicales présentes ne nous ont pas soutenu sur ce point et ont approuvé le choix de la direction.

Points à l'ordre du jour :

1- Validation du procès-verbal des CTL des 8 septembre et 29 septembre 2015

Les procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

2- Opérations de restructuration du réseau départemental

- fusions de trésoreries

La direction présente son projet de fusion au 01/01/2017 de la trésorerie de Montfaucon avec Yssingeaux ainsi que le projet de fusion de la trésorerie de St Julien Chapeuil avec le Monastier sur Gazeille et la trésorerie du Puy St Jean.

Les arguments mis en avant pour justifier les fermetures de postes sont:

- les 2 sites (Montfaucon et St Julien) ont une démographie contrastée, dont l'évolution globale cumulée est favorable, ce qui permet de densifier les structures d'accueil (Yssingeaux et le Monastier)
- les trésoreries en question ont également des difficultés quotidiennes de gestion liées au manque de personnel.

Pour elle, ce projet est largement soutenable par rapport au maillage actuel : les projets présentés permettent de conserver une accessibilité des usagers au service public ; la distance moyenne des communes rattachées pour rejoindre la nouvelle structure est inférieure à 30 minutes.

La DDFIP 43 a présenté ses projets aux élus locaux : courriers en février, rencontres en mars. Tous les élus concertés ont émis un avis défavorable à ces projets de restructurations.

Concernant les emplois : pour Montfaucon, le cadre A sera transféré à la direction, le cadre B à la trésorerie d'Yssingeaux et le cadre C au SIP d'Yssingeaux ; pour St Julien Chapeuil, le cadre A sera transféré à la direction (adjoint à la trésorerie St Jean ?) et le cadre B au Monastier/Gazeille.

Les représentants FO-DGFIP dénoncent les restructurations et suppressions d'emplois antérieures qui conduisent aujourd'hui à la fermeture de ces postes ! Ils soulignent également la charge importante de travail qui va être transférée sur les sites d'accueil : un seul cadre B aux trésoreries d'Yssingeaux et du Monastier semble bien insuffisant pour les assumer ! C'est un fait établi que les cadres A des structures fermées ne faisaient pas seulement des travaux de manager mais également des tâches de gestion courantes.

La direction est bien d'accord sur ce point mais n'a pas de solutions : elle gère en fait la pénurie !

- transfert du recouvrement impôts de la trésorerie de Paulhaguet au SIP-SIE de Brioude au 01/01/2017

La direction précise que le recouvrement de l'impôt à la trésorerie de Paulhaguet représente 0,45 emploi. Elle indique que l'assiette de l'impôt sur le revenu est entièrement assuré par le SIP de Brioude, la trésorerie ne gère que les délais ; par cette opération, il s'agit de mettre en place un interlocuteur fiscal unique.

Les représentants FO-DGFIP font part de leur inquiétude pour le cadre B restant à Paulhaguet suite notamment au départ en retraite du chef de poste. La charge de travail risque rapidement d'être insoutenable! Ils dénoncent également ce transfert de tâches qui anticipe très certainement la fermeture du poste dans un futur proche.

La direction ne dément pas ce dernier point! Elle précise que l'équipe départementale de renfort sera sollicitée pour soutenir le poste et que le poste du cadre A ne sera pas gelé pour le prochain mouvement.

Les représentants FO-DGFIP 43 votent contre ces 3 propositions de fusion et de transfert de mission.

- transfert du pôle enregistrement du SIE du Puy en Velay au SPF le 01/02/2017 - (SPFE)

La direction présente son projet : la totalité de la mission enregistrement est transférée au SPF. Les 5 emplois correspondants sont également transférés : 2 de catégorie B et 3 de catégorie C. Un nouvel applicatif est mis en place : FIDJI enregistrement qui va nécessiter des formations initiales. Il est confirmé qu'il n'y aura pas de polyvalence des équipes : les agents garderont leur spécificité.

Les représentants FO-DGFIP soulèvent le problème du poste d'adjoint « enregistrement » créé pour l'occasion : à quel régime indemnitaire peut-il prétendre ?

Pour la direction, le mot adjoint n'a pas le même sens pour le SPF et le service de l'enregistrement: elle voit plutôt une notion de référent pour ce dernier. Bien évidemment cela coûtera moins cher! FO-DGFIP a dénoncé cette façon de faire.

Cette question rejoint d'ailleurs celle posée par une autre organisation syndicale pour l'ensemble des agents de l'enregistrement transférés au SPF : auront-ils le même régime indemnitaire que ceux du SPF actuellement ?

Sur ce point, la direction indique qu'un groupe de travail étudie la question mais qu'il y a des chances que les primes supplémentaires risquent d'être supprimées pour tout le monde ! Il n'y a pas de petites économies, le nivellement par le bas semble être la règle ! Nul doute que les représentants nationaux FO-DGFIP sauront défendre les agents dans les séances du groupe de travail.

Les élus FO-DGFIP relaient également une contestation des agents du service enregistrement concernant les recherches généalogiques. Celles-ci seraient effectuées par le SPFE alors qu'il s'agit d'une tâche liée au poste de l'agent C transféré au PCRFP le 01/01/2016.

La direction a semblé embarrassée sur ce sujet et n'a pas tranché. A suivre...

Les élus FO-DGFIP demande confirmation à la direction que la banque d'accueil sera bien installée telle que les agents le désirent (voir compte rendu CHSCT du 5 avril 2016). La direction répète alors qu'elle n'en fait pas une question de principe ! FO-DGFIP restera vigilant sur ce point.

Les représentants FO-DGFIP 43 votent contre cette proposition de transfert du pôle enregistrement au SPF.

3- Campagne IR 2016

Dans un 1^{er} temps, le pôle gestion fiscale fait le bilan de la campagne IR 2015 en indiquant que ce document a été transmis aux chefs de services.

Les représentants FO-DGFIP s'étonnent que ce sujet ne soit pas à l'ordre du jour et qu'aucun document n'ait été mis à la disposition des organisations syndicales. Explications embarrassées ! Un dysfonctionnement sans doute !... (ce document sera finalement transmis le lendemain aux OS).

Le bilan fait ressortir une progression de 12 % de la télé-déclaration ainsi qu'une baisse de l'accueil physique (13 487 personnes contre 17 003 en 2014). Par contre l'accueil téléphonique est en progression de 13 % dans les SIP alors que les trésoreries voient les appels diminuer de 24 %.

Le pôle gestion fiscale présente alors la campagne IR 2016. Celle-ci est marquée par la généralisation progressive de la déclaration en ligne ainsi que la mise en place d'un seuil pour le paiement en ligne. La directrice du pôle souligne l'effort accompli pour l'appui technique aux services (fiches synthétiques mises à disposition) et l'accompagnement des usagers. Des référents (DDFIP et e-contact) sont également mis en place. L'e-formation sera obligatoire pour tous les agents. Un accueil spécifique ISF sera assuré par le PCRFP.

La direction précise également le nombre d'auxiliaires mis à disposition des chefs de services pour l'année 2016 soit 6 pour le SIP du Puy, 7 pour le SIP d'Yssingeaux et 4 pour le SIP de Brioude. Un service civique est mis à disposition pour 8 mois au centre des Finances Publiques du Puy et d'Yssingeaux à compter du 4 avril.

Les représentants FO-DGFIP interviennent pour dénoncer la dématérialisation à outrance et exprimer leur inquiétude pour les personnels des SIP et trésoreries qui risquent d'être confrontés à des afflux de publics déroutés par l'obligation de déclarer en ligne et par la mise en place du prélèvement à la source; cela risque d'entraîner plus de questions et de tensions de la part du public. Le fait que des permanences ne soient pas effectuées cette année en dehors des Centres des Finances Publiques (trésoreries et mairies) ne va pas arranger les choses!

Les élus FO-DGFIP déplorent également que l'accueil spécifique réalisé les autres années au CFP du Puy par le PCE et la FIE pour les revenus complexes ne soit pas reconduit en 2016. La direction reste inflexible sur ce sujet: le PCRFP nouvellement créé a essentiellement une vocation de contrôle et ne sera donc pas mobilisé. Les fiches techniques mises à disposition des agents devraient suffire!

Questionné par FO-DGFIP sur le prélèvement à la source, la direction indique n'avoir aucune information sur l'avancement des travaux à la direction générale.

4- Expérimentation de la caisse sans numéraire à la trésorerie de BAS EN BASSET

La direction présente le dispositif d'expérimentation qui va durer 10 mois à compter du 01/06/2016. Les dégagements du numéraire se feront à la trésorerie de Monistrol/Loire.

Les représentants FO-DGFIP dénoncent cette expérimentation qui préfigure des guichets sans usagers et des fermetures de postes. Ils soulignent que cette suppression du numéraire va ôter également son utilité sociale au réseau: quid des populations fragiles? des régisseurs? Sommes-nous toujours une administration au service des publics?

FO-DGFIP pose la question de savoir, si cette expérimentation de caisse sans numéraire, ne préfigure pas la fermeture de cette trésorerie dans un avenir proche

Pour la direction, ce n'est pas un prélude à la fermeture de BAS en BASSET car la trésorerie se situe dans un secteur démographique peuplé où elle a toute son utilité.

Le directeur fait alors lecture d'un courrier adressé à l'Inspection Générale des Finances où il indique être favorable à un maillage territorial suffisant mais adapté sur le département. Pour lui, transférer de petites trésoreries vers les SIP a du sens car il faut garder un réseau sur le département. Une façon de transmettre ses volontés à son futur successeur!

Les représentants FO-DGFIP votent contre la mise en place de cette expérimentation.

5- Evolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public et transfert d'emploi associé

La direction indique que l'intégralité du contrôle sur pièce des particuliers sera confiée au pôle national de la contribution à l'audiovisuel public de Toulouse (POLRE) alors que la mission départementale sera transférée au Pôle Contrôle Expertises (PCE) avec l'emploi de catégorie B correspondant.

Quelle est l'avenir de cette mission ? Il s'agit encore d'une mission en moins pour le département !

Les représentants FO-DGFIP ont voté contre l'évolution de cette mission qui risque à terme d'être marginalisée.

6- Questions diverses

- Les représentants FO-DGFIP ont fait part du problème rencontré par les agents du service courrier avec la machine à affranchir qui est très bruyante. Consciente du problème, la direction a indiqué avoir déjà fourni des bouchons d'oreilles et casques; aucune autre solution n'est pour l'instant envisagée.

- Concernant l'ancien photocopieur des services du 1er étage de Terrasson et pour lequel la section FO-DGFIP 43 avait interrogé la direction, celle-ci n'a pour l'instant pris aucune décision.

- Visés par l'intervention d'une autre OS favorable à la publication en ligne des procès-verbaux de CTL, les représentants FO-DGFIP ont réaffirmé la position du syndicat qui s'oppose à rendre publics les débats en CTL. Les représentants FO-DGFIP ont pour devoir de rendre directement compte à leurs électeurs de la teneur des CTL, ce qu'ils font systématiquement!

Les représentants Force Ouvrière : **Jocelyne LIMAGNE, Philippe SAGNARD, Nathalie PORTAL.**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu